

# EVOGUE

Règlement du jeu concours

**« Dessinez votre canapé. Gagnez-le. »**

---

Campagne du 30 mars au 24 avril 2026

Studios EVOGUE : Pontarlier (25) · Vesoul (70) · Mâcon (71)

Organisateur : EVOGUE SAS

208 rue de la Croix Nivert — 75015 Paris

SIREN 790 127 617

## Article 1 — Organisateur

---

La société EVOGUE SAS, au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 208 rue de la Croix Nivert — 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 790 127 617, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu concours avec tirage au sort, intitulé « Dessinez votre canapé. Gagnez-le. », du 30 mars 2026 au 24 avril 2026 à 23h59 inclus.

Ce jeu concours est organisé dans les trois studios de création EVOGUE participants :

- Studio EVOGUE Pontarlier — Pontarlier (Doubs — 25)
- Studio EVOGUE Vesoul — Vesoul (Haute-Saône — 70)
- Studio EVOGUE Mâcon — Mâcon (Saône-et-Loire — 71)

## Article 2 — Conditions de participation

---

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans révolus à la date de participation), résidant en France métropolitaine, à l'exception des employés et collaborateurs de la société EVOGUE et de ses prestataires impliqués dans l'organisation du jeu.

La participation est SANS OBLIGATION D'ACHAT. Tout achat éventuel d'un produit ou service EVOGUE n'augmente pas les chances de gain.

Pour participer, le candidat doit :

- Se rendre physiquement dans l'un des trois studios EVOGUE participants durant la période du jeu ;
- Concevoir son canapé sur mesure via le configurateur disponible en magasin, avec l'aide d'un conseiller EVOGUE ;
- Remplir et signer le bulletin de participation mis à disposition en magasin, comportant ses nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone ;
- Confirmer avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Une seule participation par personne est autorisée, quel que soit le nombre de visites effectuées. Toute participation multiple ou frauduleuse entraînera la disqualification immédiate du participant.

## Article 3 — Durée du jeu

---

Le jeu concours se déroule du 30 mars 2026 au 24 avril 2026 à 23h59 inclus dans les trois studios EVOGUE participants. Passée cette date, aucune participation ne sera prise en compte.

## Article 4 — Modalités du tirage au sort

---

À l'issue de la période de participation, il sera procédé à un tirage au sort par magasin, soit trois tirages au sort distincts, chacun désignant un (1) gagnant parmi l'ensemble des participants valides du studio concerné.

Les tirages au sort se dérouleront le 25 avril 2026.

Les tirages au sort se dérouleront dans chaque studio EVOGUE participant (Pontarlier, Vesoul, Mâcon), en présence du responsable de magasin, à partir des bulletins de participation valides collectés durant la période du jeu.

## Article 5 — Dotations

---

### 5.1 — Lot principal (1 gagnant par magasin, soit 3 gagnants au total)

Chaque gagnant remporte une remise commerciale d'un montant pouvant atteindre 3 500 € (trois mille cinq cents euros), applicable sur l'achat du canapé sur mesure qu'il a conçu lors de sa participation dans le studio EVOGUE concerné.

Cette remise est non cessible, non échangeable contre toute autre dotation ou sa contrepartie en espèces, et valable exclusivement sur la commande du canapé conçu lors de la participation. La remise est conditionnée à la commande effective du canapé dans un délai de 30 jours à compter de la notification du gain.

Valeur unitaire indicative du lot principal : jusqu'à 3 500 € TTC selon la configuration du canapé conçu.

### 5.2 — Pack Triple Avantage (pour tous les participants non gagnants)

Tout participant ayant valablement participé au jeu et ne figurant pas parmi les gagnants des tirages au sort bénéficie automatiquement du Pack Triple Avantage EVOGUE, comprenant :

- Remise immédiate de 20 % sur le canapé sur mesure conçu lors de la participation ;
- Livraison offerte ;
- Financement 12 mois sans frais.

Le Pack Triple Avantage est valable jusqu'au 30 juin 2026 inclus, sur présentation du bulletin de participation. Il est non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours et ne peut être échangé contre sa valeur en espèces.

## Article 6 — Notification des gagnants

---

Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par e-mail dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la date du tirage au sort, aux coordonnées renseignées sur leur bulletin de participation.

En cas d'impossibilité de joindre un gagnant dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la première tentative de contact, son lot sera caduc et aucune compensation ne pourra être réclamée.

La liste des gagnants sera disponible sur demande écrite adressée à EVOGUE SAS — 208 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris, dans un délai de 60 jours à compter de la date du tirage au sort.

## Article 7 — Traitement des données personnelles

---

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent jeu concours (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) sont traitées par EVOGUE SAS en qualité de responsable de traitement, aux fins exclusives de gestion du jeu concours, de désignation et de notification des gagnants.

Ces données sont conservées pour une durée de 12 mois à compter de la fin du jeu concours, puis supprimées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données, ainsi que du droit à la portabilité, en adressant sa demande à : [contact@canapes-evogue.fr](mailto:contact@canapes-evogue.fr)

Tout participant peut adresser une réclamation à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) s'il estime que ses droits ne sont pas respectés.

## Article 8 — Règlement et litiges

---

Le présent règlement est disponible gratuitement, dans son intégralité, dans chacun des trois studios EVOGUE participants, ainsi que sur le site internet [www.canapes-evogue.fr](http://www.canapes-evogue.fr) pendant toute la durée du jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le jeu concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Tout litige relatif à la participation ou à l'interprétation du présent règlement est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents de Paris seront seuls habilités à connaître du litige.

## **Article 9 — Limitation de responsabilité**

---

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout incident technique lié à la collecte des bulletins de participation, ou de tout événement extérieur indépendant de sa volonté (force majeure, défaillance technique, grève, etc.) pouvant affecter le déroulement du jeu ou la remise des dotations.

---